

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DIRECTION des PROJETS ECONOMIQUES

Centre des Politiques partenariales et Donnees economiques

CONVENTION

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE 20èmes rencontres entre les Chambres de Métiers françaises et allemandes en 2010

Entre:

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde représentée par son Président monsieur Yves Petitjean, dûment habilité aux fins des présentes et domiciliée 46, Avenue du Général de Larminat, 33074 Bordeaux,

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

représentée par son Président, M. Vincent Feltesse dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n du 2010 domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX.

Il est dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de l'organisation des 20èmes rencontres entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat françaises et allemandes au Palais des congrès de Bordeaux Lac les 17 et 18 juin 2010.

ARTICLE 2: MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élevant à 250 310,44 € T.T.C., la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention, d'un montant de 15 000 € à son financement.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur à l'assiette subventionnable de 250 310,44 € T.T.C, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendra lors du règlement du solde de la subvention. L'assiette subventionnable est le montant des dépenses figurant au budget prévisionnel présenté par la mairie de Bègles.

ARTICLE 3: MODALITES FINANCIERES

La présentation du budget définitif de la manifestation par l'association devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités ou autres organismes.

ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 12 000€, après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 3 000 €, à la réception des documents suivants :
 - un compte-rendu détaillé du déroulement de la manifestation faisant apparaître son intérêt en terme de développement économique (voir annexe 2),
 - > le budget définitif de la manifestation (voir annexe 1 ci-

jointe),

- une note de commentaires explicitant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel (voir annexe 1),
- > une copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics sollicités,
- une liste des articles de presse montrant l'impact médiatique de la manifestation.

ARTICLE 6: CONDITIONS DE RESILIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice 2010, soit le 30 juin 2011 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 7: CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Communauté Urbaine devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public.

ARTICLE 8 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX, LE

L'Association Ouvrière des Des Compagnons du Devoir Du Tour de France Le délégué régional

Pour le Président et par délégation Le vice-président de la Communauté Urbaine,

J.C. BRON

J. TERRIEN

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

				ce pour lequel la subvention a			0/
CHARGES Charges directes affe	Prévu octáns à l'	Réalisé	%	PRODUITS Prévu Réalisé Ressources directes affectées à l'action			%
Charges directes affectées à l'action 60 Achat							
				70 Vente de produits finis,			
Prestations de services				prestations de services,			
Achats matières et fournitures				marchandises			
61 Services extérieurs				7401			
Locations immobilières et				74 Subventions			
mobilières				Etat			
Entretien et réparation				Région			
Asssurance				Département			
Documentation				Cub			
Divers				Communes			
62 Autres services extérieurs				Organismes sociaux			
Rémunérations intermédiaires et				Fonds européens			
honoraires				CNASEA (emplois aidés)			
Publicité, publication				Autres aides, dons ou subventions			
Déplacements, missions				affectées			
Services bancaires, autres							
63 Impôts et taxes				75-Autres produits de gestion			
Impôts et taxes sur rémunération				courante			
Autres impôts et taxes							
64-Charges de personnel				76 Produits financiers			
Rémunération des personnels							
Charges sociales				78 Reports			
Autres charges de personnel				Ressources non utilisées			
65 Autres charges de gestion				d'opérations antérieures			
courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action			Ressources indirectes affectées à l'action				
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions				87 Contributions volontaires en			
volontaires en nature Secours en nature				nature Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens				Prestations en nature			
et prestations Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			
IVIAL				IVIAL	ı	1	<u> </u>

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?
Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)
Annexe 2 au compte rendu financier Quelles ont été les actions entreprises ?
Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?
Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,
certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes
Fait, le : I I I I I I I I à
Signature :

Annexe 1 au compte rendu financier

ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne **l'organisation de manifestations** (salons, congrès, festivals...).

Intitulé de la ma	anifestation :					
Nombre d'édition	ons (nombre d	le manifestation	ns réalisées)	:		
Première année	d'édition :					
Date(s) de la ma	ınifestation :					
Durée de la mai	nifestation (no	mbre de jours.):			
Fréquence de la	manifestation	n (annuelle) :	:			
Manifestation [J gratuite	□ payant	te			
Vente de produ	its et/ou servic	ces : □ oui	non non			
Visiteurs, partic	cipants :					
☐ tout public	□ profess	sionnels				
Nombre de vis Evolutior dernières	de la fréquen		du nombre d	le visiteurs, p	participants sur les 3	,
Commun Cub: Gironde: Aquitaine National Internation	e: e:	siteurs, participa	ants :			
Exposants :						
Nombre d'exp Evolutior années)		'exposants (rap	pel du nombi	re d'exposant	s sur les 3 dernières	;
Origine géograment Commun Cub :	• •	posants :				

Gironde : Aquitaine : National : International :
Stands:
 Nombre de stands Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)
➤ Nombre de m² de stands Evolution du nombre de m² de stands (rappel du nombre de m² sur les 3 dernières années).
Moyens humains :
➤ Nombre d'emplois directs :
Nombre d'emplois indirects :
Nombre de bénévoles :
Liste revue de presse et couverture médiatique :
Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes):